

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

DIX-HUITIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 4-8 août 1986)

LES BESOINS EN MATIERE DE RECHERCHE HALIEUTIQUE
DANS LE PACIFIQUE SUD

DONNEES NECESSAIRES A UNE GESTION ET A UN DEVELOPPEMENT
RATIONNELS DES PECHEES DES ETATS INSULAIRES DU PACIFIQUE SUD

par
Semisi T. Fakahau
Directeur du Service des pêches
du Royaume de Tonga

et

Michael P. Shepard
Michael Shepard and Associates Limited
Victoria (Canada)

Un rapport de mission préparé pour le compte de
l'Agence des pêches du Forum et du Centre canadien international
pour la mise en valeur des océans, avec le concours de l'Agence
canadienne de coopération pour le développement international

Avril 1986

LES BESOINS EN MATIERE DE RECHERCHE HALIEUTIQUE
DANS LE PACIFIQUE SUD

DONNEES NECESSAIRES A UNE GESTION ET A UN DEVELOPPEMENT
RATIONNELS DES PECHEES DES ETATS INSULAIRES DU PACIFIQUE SUD

par
Semisi T. Fakahau
Directeur du Service des pêches
du Royaume de Tonga

et

Michael P. Shepard
Michael Shepard and Associates Limited
Victoria (Canada)

Un rapport de mission préparé pour le compte de
l'Agence des pêches du Forum et du Centre canadien international
pour la mise en valeur des océans, avec le concours de l'Agence
canadienne de coopération pour le développement international

Avril 1986

CHAPITRE VI - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

"définition du niveau de ressources supplémentaires ou des modifications nécessaires à (la) poursuite et au développement rationnels (des programmes nationaux et régionaux de recherche halieutique)."
- Point 2b du mandat des consultants.

"améliorations proposées pour (les domaines dans lesquels les besoins en matière de recherche halieutique ne sont pas satisfaits)."
- Point 4b du mandat des consultants.

"indication des priorités qu'il conviendrait de retenir en ce qui concerne le développement des activités de recherche actuellement conduites au plan régional et la mise en oeuvre d'autres activités de recherche adéquates au plan régional."
- Point 5 du mandat des consultants.

6.1 INTRODUCTION

La pêche est une activité de la plus haute importance pour les pays insulaires du Pacifique Sud. Pour certains d'entre eux (notamment les Etats composés d'atolls), la pêche fournit la source de protéines la plus importante et offre les meilleures possibilités de développement économique. Même dans les grands pays qui disposent de ressources terrestres abondantes, le développement des pêches demeure un élément fondamental des plans nationaux de développement économique.

Sauf dans les plus grands pays, les activités nationales de recherche halieutique en sont encore à leurs débuts. Les petits Etats insulaires ont tout naturellement consacré leurs rares ressources humaines et financières à des activités axées sur le développement et n'ont pas eu la possibilité de constituer des unités de recherche. Aujourd'hui, les programmes de développement de la petite pêche commencent à être bien avancés et on a de plus en plus besoin de renseignements pour développer la pêche thonière locale. Aussi, les différents pays commencent-ils à s'intéresser à la recherche (au sens large du terme, c'est-à-dire la collecte et l'interprétation des données nécessaires à la gestion et au développement des pêches).

Le Pacifique Sud a la chance de disposer d'organisations régionales qui conduisent des travaux de recherche dont les résultats servent aux programmes des pêches des pays insulaires. Le Programme de développement de la pêche profonde et le Programme d'évaluation des thonidés et marlins que conduit la Commission du Pacifique Sud (CPS) fournissent ainsi de précieuses informations techniques et biologiques. En réponse aux demandes d'aide présentées par ses Etats membres, l'Agence des pêches du Forum (FFA) effectue, elle, de nombreuses recherches dans les domaines économique, administratif et juridique.

Les auteurs du présent rapport ont essayé de voir dans quelle mesure les programmes nationaux et régionaux de recherche halieutique fournissent les renseignements dont les pays insulaires ont besoin.

Pour aboutir aux conclusions qu'ils présentent aujourd'hui, les consultants tiennent à souligner qu'ils n'ont pas abordé leur étude d'un point de vue technique. Ils estiment qu'ils serait prématuré de faire une analyse définitive des problèmes biologiques et économiques ou d'essayer de voir quelles seraient les études techniques précises qui permettraient de les résoudre. Dans bien des cas en effet, les Etats insulaires ne sont pas encore parvenus à cerner suffisamment bien leurs problèmes pour indiquer précisément le type d'informations scientifiques dont ils ont besoin. Il en va de même des méthodes permettant de résoudre les problèmes de gestion et de développement des pêches tropicales, qui n'ont pas été définies de façon claire et nette. Les scientifiques eux-mêmes restent d'ailleurs très partagés sur les formules qui seraient les mieux adaptées.

Les consultants estiment donc qu'il convient, à ce stade, d'encourager les contacts entre les spécialistes des pêches des pays insulaires et entre ces spécialistes et les experts étrangers. De tels contacts permettraient d'aboutir à une définition technique précise des problèmes de gestion et de développement et de cerner précisément les différentes questions scientifiques auxquelles il convient de répondre.

En formulant des recommandations qui tendent à améliorer les échanges d'informations entre spécialistes, les consultants ont peut-être quelque peu outrepassé leur mandat qui indiquait que "l'on n'attendait pas (d'eux) qu'ils présentent des propositions précises sur les dispositions institutionnelles destinées à régir les activités régionales de recherche halieutique."

Conformément à cette directive, les consultants n'ont donc pas présenté d'observations sur la question des liens institutionnels entre les organisations existantes. En revanche, ils font des suggestions sur les moyens de renforcer les mécanismes de consultation au sein de la région. Comme cela pourrait passer pour être l'expression d'un avis sur les "dispositions institutionnelles", les consultants n'ont examiné que les moyens permettant d'améliorer la communication entre spécialistes et ont scrupuleusement évité de recenser les organismes de la région qui pourraient offrir un cadre institutionnel à ces activités. En procédant de la sorte, les consultants espèrent avoir été animés davantage par l'esprit que par la lettre de leur mandat.

6.2 LA COMMUNICATION

Nous avons vu dans le chapitre IV que le manque de communication était l'un des principaux facteurs qui freinait l'augmentation du volume des informations utiles en matière de gestion et de développement. Dans les différents pays, il a été très difficile aux responsables de se tenir au courant du travail effectué ailleurs et à l'étranger. C'est ainsi qu'on a réalisé des travaux inutiles, parce que faisant double emploi. Et le problème demeure, même si certaines mesures ont été prises pour remédier à cette situation (telles que la publication des Lettres d'information sur les pêches de la CPS et de l'ICLARM et la préparation, par le Programme de développement des îles du Pacifique - PIDP - d'une étude approfondie sur les activités aquacoles qui se sont déroulées dans la région). S'agissant des publications, l'Université du Pacifique Sud (UPS) a récemment lancé un programme qui vise à rassembler, enregistrer, entreposer et cataloguer tous les documents actuellement publiés sur le Pacifique Sud. Ce programme, qui est conduit à partir du Centre océanien de documentation de la bibliothèque de l'UPS, s'appuie sur un réseau de bibliothèques nationales ou d'établissements similaires dans chacun des pays insulaires.

La CPS participe activement à ce programme. Bien que la pêche ne soit que l'un des nombreux sujets couverts, le programme offrira un service centralisateur de la documentation qui sera très utile aux pays insulaires souhaitant disposer d'ouvrages consacrés à la pêche. Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 1 les efforts nécessaires soient entrepris pour développer la section des ouvrages sur les pêches du Centre océanien de documentation de l'UPS afin de faciliter le rassemblement, le recueil et le catalogage de tous les documents (publiés ou non) et rapports de mission consacrés à la pêche dans le Pacifique Sud, et de mettre en place un système permettant de répondre aux demandes de recherche et de diffusion de cette documentation.

Il serait utile de déployer des efforts particuliers pour rechercher et reproduire des documents techniques non publiés afin que ceux-ci viennent compléter les ouvrages intéressant la région. A cette fin, les consultants recommandent :

Recommandation n° 2 de s'assurer les concours techniques nécessaires pour aider les responsables des pêches des pays insulaires à effectuer des recherches dans les dossiers et les bibliothèques locales en vue de recenser, cataloguer et reproduire les documents techniques qui pourraient être utilisés comme ouvrages de référence générale et régionale en matière de gestion et de développement des pêches. Il conviendrait que ces documents soient mis à la disposition du Centre océanien de documentation.

Compte tenu du nombre important de documents qui deviendront disponibles, les consultants recommandent en outre :

Recommandation n° 3 de rechercher les moyens qui permettraient à des experts techniques d'examiner périodiquement les documents rassemblés par le Centre et à l'étranger en vue de sélectionner les ouvrages présentant un intérêt particulier pour les programmes de gestion et de développement des pêches qui se déroulent dans les pays insulaires.

Une meilleure diffusion de la documentation ne suffira toutefois pas à résoudre le problème et il serait souhaitable de multiplier les contacts personnels. Bien que les directeurs des Services des pêches des pays insulaires se rencontrent fréquemment, ils le font la plupart du temps pour examiner des questions de politique générale et, même lorsqu'ils abordent des sujets techniques, ils sont généralement trop limités par le temps.

La capacité de recherche des Services des pêches des pays insulaires est en train de se développer rapidement. Dans plusieurs pays, les agents qui ont reçu une formation à l'étranger vont maintenant pouvoir prendre leurs fonctions. Dans d'autres, les personnes qui ont été sélectionnées pour des postes techniques, suivent actuellement une formation. Le moment n'est plus éloigné où la plupart des Services des pêches pourront compter sur des agents locaux

chargés de rassembler, analyser et interpréter des données techniques qui serviront de base à la gestion et au développement des pêches. Dans ce contexte, les consultants estiment que le problème actuellement posé par le manque de communication pourrait en grande partie être résolu si des dispositions précises étaient prises pour faciliter les contacts (directs, par courrier ou grâce à des moyens électroniques) entre ces agents. Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 4 dans des domaines précis (tels que la pêche des poissons de grand fond, la protection des ressources lagunaires, le développement de la pêche à proximité des DCP et la pêche thonière océanique), des groupes de travail régionaux, composés d'experts techniques insulaires, soient constitués pour faciliter l'échange d'informations, les consultations sur les aspects techniques des programmes de gestion et de développement, ainsi que l'accès à des experts-conseils étrangers.

Cette formule est examinée ci-après dans le cadre des chapitres consacrés aux différents types de pêche.

6.3 LES RESSOURCES DU LAGON

La pêche la plus répandue dans la région reste celle qui exploite les ressources lagunaires. Cette pêche fournit aux insulaires la plupart des produits de la mer qu'ils consomment. Dans tout le Pacifique Sud, la pêche est la principale activité traditionnelle de la plupart des populations rurales vivant en bord de mer. L'expansion économique et la croissance démographique ont provoqué un problème de surexploitation des ressources du lagon. Ces ressources étant déjà en beaucoup d'endroits pleinement exploitées, elles n'offrent que des possibilités limitées pour la pêche moderne.

Malgré leur importance et en dépit des problèmes de surexploitation qui commencent à se poser, ces ressources n'ont pas du tout été étudiées et les statistiques annuelles sur leur utilisation sont quasiment inexistantes. Ce manque d'attention peut être attribué aux facteurs suivants :

- priorité accordée par les Services des pêches au développement des autres pêches (telles que la pêche profonde et la pêche des poissons pélagiques à proximité des DCP);
- manque de méthodes simples et ayant fait leurs preuves pour rassembler des données et réaliser des évaluations sur l'état des ressources;
- absence d'autres méthodes de gestion bien définies;
- certitude que, même si de bonnes formules de gestion pouvaient être proposées, on ne pourrait les appliquer du fait des problèmes pratiques, politiques et culturels que poserait toute limitation des activités traditionnelles d'une partie importante de la population rurale.

Les consultants estiment qu'on ne parviendra à améliorer la situation de la pêche lagonaire que lorsque l'on disposera de meilleurs renseignements sur l'état actuel de la ressource et que l'on aura réalisé des recherches plus pratiques et davantage orientées sur la gestion. A cette fin, il faudra concevoir et mettre en oeuvre des techniques de gestion appropriées en veillant à sauvegarder la productivité de la ressource. Il conviendra de concevoir des formules de gestion et de les appliquer à des situations pratiques en faisant à la fois appel aux connaissances des spécialistes et des gestionnaires.

De ce point de vue, les consultants sont heureux de constater que les éminents chercheurs du Programme CPS d'évaluation des thonidés et marlins se consacrent de plus en plus à la collecte de statistiques sur la petite pêche et à la formation de personnel dans le domaine de l'évaluation de stocks. Les consultants se félicitent également des travaux extrêmement utiles que les scientifiques de l'ICLARM conduisent au bénéfice des petits pêcheurs - recherches théoriques sur la dynamique des populations et la mise au point de techniques qui permettront à des non-spécialistes d'effectuer des analyses portant sur la gestion de stocks. Il existe aujourd'hui de plus en plus de scientifiques qui participent à de tels travaux dans le Pacifique Sud. Les autres établissements régionaux tels que l'Institut des ressources marines de l'UPS, à Suva, et la Section "Pêches" de l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Port Moresby, peuvent également permettre de former des chercheurs locaux. En ce qui concerne les travaux sur la petite pêche, les consultants estiment que, d'une façon générale, il serait préférable d'encourager une participation durable et plus large de chercheurs établis dans la région plutôt que de confier des missions de courte durée à des experts venant de l'étranger. Le fait que les travaux soient conduits par des scientifiques établis dans la région peut en effet permettre d'assurer le suivi permanent souvent nécessaire au succès des projets de recherche scientifique. Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 5 les pays souhaitant aborder la gestion de la pêche lagonaire de façon plus efficace constituent un groupe de travail technique dont les membres, représentant chaque pays intéressé, seront chargés de :

- définir les problèmes de gestion existant dans chaque pays;
- examiner différentes formules pour résoudre ces problèmes;
- avec le concours d'experts étrangers (choisis par les membres du groupe de travail), définir la nature des renseignements nécessaires à l'évaluation des problèmes;
- s'aider et se conseiller mutuellement pour la planification et la conduite des programmes pratiques qui visent à améliorer les connaissances de base en matière de gestion.

Recommandation n° 6 des efforts soient déployés pour que les évaluations de stocks, les collectes de données et les actions de formation, fassent l'objet d'une plus large coopération entre les administrations des pays insulaires, la CPS et les autres organismes (tels que l'ICLARM) qui, de part leur vocation et leur compétence, oeuvrent plus particulièrement dans le domaine de la recherche sur la petite pêche.

Recommandation n° 7 la CPS soit encouragée à intensifier les efforts déployés dans le cadre de ses programmes pour prodiguer des conseils aux Services des pêches des pays insulaires dans le domaine de la collecte des statistiques de prise, et pour former des agents locaux aux techniques d'évaluation de stocks et à l'utilisation des ordinateurs (en ce qui concerne la petite pêche).

S'agissant du travail de recherche, les consultants ont constaté que les exemples pratiques de gestion faisaient défauts. Il paraîtrait souhaitable d'entreprendre de nouveaux travaux scientifiques au sein de la région pour concevoir et tester des formules de gestion des ressources lagunaires qui ne prendraient pas uniquement en considération les problèmes biologiques mais tiendraient également compte des importants facteurs sociaux économiques qui caractérisent la petite pêche dans les pays insulaires. Les consultants estiment que les meilleurs résultats seraient obtenus si ce travail était réalisé dans la région. Dans cette optique, les consultants recommandent que :

Recommandation n° 8 les autres centres de recherche (tels que ceux faisant partie de l'UPS et de l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée, les universités d'Australie et l'ICLARM) qui travaillent sur le Pacifique Sud soient encouragés à entreprendre de nouveaux travaux sur la dynamique des populations et l'exploitation des ressources lagunaires et démersales ainsi que sur les ressources pélagiques pêchées au voisinage des DCP, en insistant sur la recherche des informations et des formules qui seraient utiles en matière de gestion. Il conviendrait que ce travail soit effectué en coopération avec les Services des pêches des pays insulaires.

Le groupe de travail sur les ressources lagunaires (recommandation n° 5) et les chercheurs de la CPS pourraient être utilement consultés pour choisir et mettre en oeuvre de tels projets.

Tout futur programme de gestion des ressources lagunaires devra comporter un objectif important : gagner la confiance du public. Le mode d'exploitation de ces ressources est en effet fonction des pratiques traditionnelles des collectivités rurales qui sont et resteront les principaux utilisateurs de la ressource. Il faut donc que les futurs programmes de gestion tiennent compte de ces pratiques traditionnelles. De même, il est évident que ces programmes ne seront pas applicables s'ils ne sont pas parfaitement compris par les collectivités rurales et ne reçoivent pas leur plein appui. Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 9 soient réunies des informations sur les modes d'exploitation traditionnels et que soient entreprises des études qui serviront à élaborer les formules applicables à la gestion de la pêche vivrière en zone rurale. Il conviendra également que les programmes d'information du public soient conçus de façon à ce que les collectivités rurales apportent leur soutien à une meilleure conservation des ressources.

Les recommandations qui viennent d'être présentées au sujet de la recherche sur la pêche lagonaire sont très générales et restent donc quelque peu abstraites. Les consultants estiment toutefois qu'il est aujourd'hui temps de prévoir des mesures concrètes en ce qui concerne la gestion de la pêche lagonaire. Pour donner l'impulsion nécessaire, il semblerait souhaitable de prévoir une réunion qui permettrait à des spécialistes insulaires et à des experts invités de procéder à un échange de vues sur la recherche et la gestion dans le domaine des ressources lagonaires. Les consultants estiment que cette réunion ne devrait pas être convoquée dans le cadre de la conférence technique des pêches organisée chaque année par la CPS pour les raisons suivantes :

- l'ordre du jour de la conférence est déjà très chargé et porte essentiellement sur des questions de politique générale;
- il conviendrait que les participants à la réunion envisagée soient des experts techniques;
- il conviendrait que la réunion dure plus d'une journée.

Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 10 le groupe de travail sur les ressources lagonaires (recommandation n° 5) bénéficie de l'assistance matérielle et du concours voulu pour organiser dans un proche avenir une petite réunion à laquelle participeraient des experts étrangers et qui serait chargée d'examiner les méthodes dont on dispose pour évaluer et gérer les pêches qui exploitent les ressources lagonaires dans le Pacifique Sud.

6.4 L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE DEMERSALE ET LA PECHE AU VOISINAGE DES DCP

Les campagnes de pêche exploratoires et les travaux de mise au point d'engins de pêche qui se sont déroulées dans le cadre du programme CPS de développement de la pêche profonde ont permis à la plupart des pays insulaires de se lancer progressivement dans la petite pêche des mérous, vivaneaux et autres poissons profonds. Grâce aux nombreuses et précieuses recherches qui ont été réalisées dans le Pacifique Sud et ailleurs, on connaît maintenant approximativement les seuils de rendement soutenable en fonction des zones qui servent d'habitat à ces poissons. Au cours des dernières années, la pêche des poissons pélagiques à proximité des dispositifs de concentration du poisson (DCP) a connu une évolution similaire, les mêmes bateaux étant souvent utilisés. Les Services des pêches cherchent actuellement à trouver le moyen d'évaluer plus précisément les ressources disponibles dans les eaux de leur pays pour disposer d'informations qui permettraient d'en intensifier l'exploitation et de prendre éventuellement des mesures de gestion (notamment en ce qui concerne la taille maximum des flottilles et l'élaboration de plans de mouillage et d'utilisation des DCP).

Il a été difficile de trouver les appuis nécessaires pour réaliser, au plan régional, des inventaires de ressources et il n'existe aucune formule de gestion "avérée et parfaite" qui soit rapidement adaptable aux conditions prévalant dans le Pacifique Sud. On retrouve ici beaucoup des problèmes auxquels se heurte l'exploitation des ressources côtières (difficulté à définir la nature des informations à réunir et incertitude quant aux différentes formules de gestion envisageables). C'est la raison pour laquelle les recommandations n° 6 et 7, qui portent sur la participation des chercheurs du Programme thonidés de la CPS et des autres centres de recherche, devraient s'appliquer aussi bien aux études à conduire sur l'exploitation de la ressource démersale et sur la pêche au voisinage des DCP qu'à l'exploitation des ressources lagonaires (c'est pourquoi les recommandations ont été rédigées de façon à couvrir ces trois types de pêche).

Il semblerait également souhaitable de s'orienter à terme, vers la création de groupes de travail sur les ressources démersales et la pêche au voisinage des DCP, comme cela a déjà été proposé pour les ressources lagonaires. Toutefois, le personnel technique des Services des pêches des pays insulaires étant actuellement très limité, ce sont très souvent les mêmes agents qui s'occupent de ces trois types de pêche. Il semble donc qu'il est encore trop tôt pour mener une action sur trois fronts distincts. A mesure que ces trois types de pêche se développent, et si les services intéressés se dotent de spécialistes pour chacune d'entre elles, la constitution de groupes de travail pourra être envisagée.

Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 11 pour l'immédiat, le groupe de travail sur les ressources lagonaires (recommandation 5) examine également les problèmes de gestion et de recherche qui se posent à l'exploitation des ressources démersales et à la pêche au voisinage des DCP. A terme, il conviendrait (le cas échéant) de constituer des groupes distincts plus particulièrement chargés d'étudier ces deux types de pêche.

6.5 LES RESSOURCES PELAGIQUES OCEANIQUES

Les thonidés constituent la ressource renouvelable la plus précieuse du Pacifique Sud. Si la très grande majorité des thonidés sont capturés par des navires commerciaux, la pêche thonière traditionnelle est pratiquée depuis longtemps, notamment en Polynésie et en Micronésie. Depuis quelques années, la plupart des recherches sur les thonidés dans le Pacifique Sud se sont déroulées dans le cadre des Programmes d'évaluation conduits par la CPS. Grâce à ces programmes, dont le personnel est constitué d'éminents chercheurs expatriés, on dispose aujourd'hui de données très précieuses sur la distribution et l'abondance des bonites (le thon le plus fréquemment rencontré dans le Pacifique Sud). Le Programme d'évaluation des thonidés et marlins a permis la constitution de la base de données statistiques sur les thonidés (surtout à partir des renseignements que les pays pratiquant la pêche hauturière ont communiqué aux Etats membres de la FFA en application d'accords de pêche). En outre, les travaux sur la conception et la mise en place des DCP ainsi que sur les techniques de pêche liées à l'utilisation de ces dispositifs se poursuivent dans le cadre du projet CPS de développement de la pêche profonde.

Dans les domaines économique, administratif et politique, la FFA et plusieurs consultants étrangers ont réalisé des études approfondies pour faciliter les négociations sur les droits de pêche entre les Etats membres et les pays pratiquant la pêche hauturière, ainsi que pour fournir des renseignements techniques qui permettront à la pêche thonière commerciale de se développer localement.

La plupart des analyses techniques de la FFA ont été expressément réalisées pour différents pays ou groupes de pays. Parmi les renseignements non confidentiels recueillis, beaucoup présenteraient un grand intérêt pour d'autres pays. Dotée d'un personnel restreint, la FFA n'a pu matériellement assurer une compilation et une plus large diffusion des documents établis. Il semblerait toutefois souhaitable que la FFA prenne des dispositions pour accroître le volume de documents techniques actuellement publiés. Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 12 la FFA examine les moyens qui permettraient de compiler, collationner et publier les informations économiques, techniques, administratives et juridiques non confidentielles qui présenteraient un intérêt général pour les programmes régionaux de gestion et de développement des pêches.

Du fait de l'importante activité de recherche conduite par la CPS et la FFA, les pays membres de ces organisations ne se sont pas dotés de moyens techniques propres dans le domaine de la recherche sur les thonidés et très rares sont ceux qui disposent de spécialistes se consacrant à ces questions. A mesure que l'industrie thonière nationale se développera et que le besoin d'une coopération internationale en matière de gestion se fera ressentir, il sera toutefois indispensable que ces pays puissent réaliser des évaluations biologiques et techniques indépendantes. Même aujourd'hui, le manque de compétences techniques au plan national est parfois à l'origine de malentendus entre les Etats insulaires et les organisations régionales, quant à l'objet et la conduite des travaux réalisés par ces dernières dans le domaine des thonidés. Il existe un trop grand fossé entre les capacités et préoccupations techniques des spécialistes des organisations régionales et celles de leurs clients, les Services des pêches des pays insulaires.

Les Services des pêches des pays insulaires ne sont pas responsables de cet état de fait, car, même si le Programme thonidés actuellement conduit par la CPS a pris des mesures positives pour accroître ses activités dans le domaine de la formation, il n'a jamais mis l'accent sur le recrutement d'insulaires. Les consultants estiment que la participation d'insulaires à ce Programme réduirait beaucoup le fossé existant. Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 13 le Programme thonidés de la CPS prenne des dispositions, en recherchant le concours supplémentaire nécessaire auprès des bailleurs de fonds, pour recruter des spécialistes techniques insulaires soit à plein temps, soit en qualité de boursiers, afin de les adjoindre au personnel en place.

Recommandation n° 14 les gouvernements mettent à l'étude des programmes de formation de personnel afin de donner à leur pays les moyens de conduire des recherches biologiques et économiques sur les ressources et les pêches thonières océaniques.

Il faudra encore attendre quelque temps avant que les différents pays ne se dotent d'une telle capacité de recherche. Avant même de disposer de personnel qualifié, il faudra que les responsables insulaires examinent entre eux et avec les agents du Programme thonidés de la CPS la portée des travaux en cours ainsi que les besoins futurs des différents pays. Il conviendra que chaque pays fasse connaître des besoins bien définis à la CPS. Il est important que le dialogue s'engage sur cette question. Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 15 les pays souhaitant coopérer pour développer les activités de recherche sur les thonidés et les autres poissons pélagiques océaniques, constituent un groupe de travail technique pour :

- échanger des informations sur les problèmes affectant la pêche et les ressources thonières locales;
- examiner les différentes formules permettant de résoudre ces problèmes;
- travailler, sur le plan technique, avec le Programme CPS d'évaluation des thonidés et marlins afin de définir leurs besoins, de mieux comprendre les travaux conduits dans le cadre de ce programme et de permettre aux agents qui y sont affectés de disposer d'informations sur les problèmes techniques auxquels les chercheurs insulaires sont confrontés.

6.6 AQUACULTURE

Les activités aquacoles conduites dans le Pacifique Sud ont récemment donné lieu à plusieurs études et les consultants ne se sont donc pas penchés en détail sur les recherches entreprises dans ce domaine. Ils savent néanmoins que certains pays accordent une grande importance à l'aquaculture et estiment que des mécanismes de consultation du même type que ceux proposés pour les autres pêches pourraient également s'appliquer à l'aquaculture. Les consultants recommandent donc que :

Recommandation n° 16 les pays souhaitant coopérer pour développer les activités de recherche dans le domaine de l'aquaculture, constituent un groupe de travail technique afin d'échanger des informations sur les programmes et problèmes locaux dans ce secteur.
